

Échafaudage: 3 ans 1/2 de prison pour un gérant

Par Diana Mehta La Presse Canadienne



TORONTO – Un gérant de projets de construction de Toronto qui a supervisé une équipe impliquée dans un effondrement d'échafaudage mortel en 2009 a été condamné à trois ans et demi de prison, lundi.

Vadim Kazenelson a été trouvé coupable, en juin, de quatre chefs d'accusation de négligence criminelle causant la mort et d'un chef de négligence criminelle causant des blessures corporelles.

Le juge qui a présidé le procès a déterminé que M. Kazenelson savait que les protections contre les chutes n'étaient pas en place mais avait quand même permis à ses employés de demeurer sur un échafaudage qui s'est effondré, causant la chute de cinq travailleurs. Quatre en sont morts. Le juge Ian MacDonnell a déclaré que la peine imposée était proportionnelle à la gravité des actes de M. Kazenelson. Il a précisé qu'une peine de prison significative était nécessaire pour refléter les conséquences des infractions.

Le juge a affirmé que malgré ses actions le jour de l'effondrement, M. Kazenelson était sans aucun doute une bonne personne. Mais il a ajouté que le manquement à ses devoirs ce jour-là était plus qu'un écart momentané.

Le procureur de la Couronne dans cette affaire a recommandé une peine de quatre à cinq ans de prison, alors que l'avocat de l'homme de 40 ans avait demandé une ou deux années.

M. Kazenelson a dit à la cour qu'il était désolé de ce qui s'était passé.

Le jour de l'accident — la veille de Noël 2009 —, six travailleurs se sont dépêchés pour respecter un échéancier de construction et sont montés sur un échafaudage dont ils se servaient pour monter et descendre de la façade d'un édifice, mais il n'y avait que deux cordes de sécurité.

À ce moment, M. Kazenelson, qui était arrivé après le début des travaux, était sur le balcon du 13e étage, tendant des outils aux travailleurs sur l'échafaudage.

La cour a entendu que M. Kazenelson avait posé des questions à un moment au contremaître du site au sujet des cordes de sécurité, mais s'était fait dire par lui de ne pas s'inquiéter, et rien de plus n'a été fait.

«Dans un sens, il a hérité d'un problème qui a été créé par le contremaître», a déclaré le juge, avant de noter que M. Kazenelson n'avait pas insisté pour que des mesures de sécurité soient prises lorsqu'il a été mis au courant de la situation.

«M. Kazenelson a évoqué le risque, l'a soupesé face à l'intérêt de Metron (l'entreprise de construction) de voir le travail se poursuivre et a décidé de courir le risque.»

La cour a aussi entendu que M. Kazenelson avait réussi à s'accrocher à un balcon lorsque l'échafaudage s'est brisé en deux.

Aleksandrs Bondarevs, Aleksey Blumberg, Vladamir Korostin et le contremaître Fayzullo Fazilov ont chuté vers leur mort, mais Dilshod Marupov a survécu avec des fractures à la colonne vertébrale et aux côtes.

Les hommes avaient entre 21 et 40 ans et venaient de Lettonie, d'Ouzbékistan et d'Ukraine.

Un seul travailleur, qui était celui qui était correctement attaché à une corde, est demeuré suspendu dans les airs jusqu'à ce que M. Kazenelson réussisse à le tirer sur un balcon, a entendu la cour.